



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTIONS NUMÉROS PP-34 ET PP-35

AVIS EST DONNÉ QUE :

Lors d'une séance du conseil tenue le 6 mars 2007, le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions numéros PP-34 et PP-35 intitulées respectivement :

PROJET PARTICULIER VISANT LA CONSTRUCTION D'UN (1) BÂTIMENT D'HABITATION COMPORTANT 28 LOGEMENTS ET 28 UNITÉS DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURES PROJETÉE AUX 13 499 À 13 531, RUE NOTRE-DAME EST SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 155 009 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL.

et

PROJET PARTICULIER MODIFIANT LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-23, DE MANIÈRE À PERMETTRE L'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 11 975, RUE VICTORIA, AUX FINS DES USAGES "ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES OU SOCIOCULTURELLES" DE LA CATÉGORIE "E.2(1)2", "ÉTABLISSEMENT CULTUEL" DE LA CATÉGORIE "E.5(1)" ET "LES USAGES SPÉCIFIQUES ET ADDITIONNELS" DE LA CATÉGORIE "C.1(1)", AINSI QUE "CLINIQUE MÉDICALE", "CENTRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES", "ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ" DE LA CATÉGORIE "C.1(2) : 7, 8, 9" ET L'INSTALLATION D'ENSEIGNES.

Ces résolutions entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 14^e jour du mois de mars 2007.

M^e Joanne Skelling, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rpm.